



Appel à projets innovants Cleantech

Programme Cleantech pour l'Innovation et les Emplois Verts au Maroc Global Cleantech Innovation Program (GCIIP)

Dans le cadre du partenariat
Entre
Le Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable, le FEM, l'ONUDI et
Cleantech Open

DOSSIER DE CANDIDATURE

2018



I. Contexte :

Le Programme mondial d'innovation en technologies propres (Global Cleantech innovation Program/GCIP) est une initiative mondiale de l'organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), visant la promotion de l'innovation en matière de technologies propres et la création d'emplois verts.

Mené conjointement par le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable, l'ONUDI et d'autres partenaires nationaux, le Programme Cleantech Maroc (GCIP Maroc) a pour objectif de stimuler l'innovation au sein des auto-entrepreneurs, startups et des TPE et PME locales, dans les domaines de la Valorisation des déchets, l'Utilisation rationnelle de l'Eau, les Energies Renouvelables, l'Efficacité Energétique et les Bâtiments verts.

Le Programme comprend des compétitions et un programme d'accélération d'entreprises (accompagnement, coaching, mentoring, etc.) afin d'offrir aux lauréats des possibilités d'évolution de leurs projets, et d'accès aux sources de financement.

Les finalistes du Programme seront invités à présenter leurs projets devant un jury et auront le privilège de participer au Gala GCIP Maroc.

II- Objectif

L'objectif de la compétition annuelle et du programme d'accélération est d'identifier puis sélectionner 6 projets lauréats à haut potentiel d'innovation et de les accompagner avec un soutien technique et financier.

Il est aussi prévu d'offrir de l'accompagnement et des opportunités de networking aux projets finalistes.

III-Critères d'éligibilité

Les projets soumis doivent proposer des innovations technologiques dans l'une des catégories suivantes :

- **Catégorie 1 : Valorisation des déchets**

Toute opération de recyclage, de réemploi, de récupération, d'utilisation des déchets comme source d'énergie ou toute autre action visant à obtenir des matières premières ou des produits réutilisables provenant de la récupération des déchets, et ce, afin de réduire ou d'éliminer l'impact négatif de ces déchets sur l'environnement.

NB : On définit par déchet tout résidu résultant d'un processus d'extraction, exploitation, transformation, production, consommation, utilisation, contrôle ou filtration, et d'une manière générale, tout objet et matière abandonnés ou que le détenteur doit éliminer pour ne pas porter atteinte à la santé, à la salubrité publique et à l'environnement.

Exemples : recyclage et valorisation des plastiques, métaux, carton, verre, valorisation des déchets organiques, etc.

- **Catégorie 2 : Utilisation rationnelle de l'Eau**

Gestion consistant à prendre des décisions étudiées et judicieuses en matière d'aménagement et d'utilisation optimales de l'eau ainsi que de sa préservation.

Exemples : système d'irrigation intelligent, solution de traitement et de réutilisation des eaux usées, économie d'eau à la source, etc.

- **Catégorie 3 : Energies Renouvelables**

Toutes les sources d'énergies qui se renouvellent naturellement ou par l'intervention d'une action humaine, à l'exception de l'énergie hydraulique dont la puissance installée est supérieure à 12 mégawatts, notamment les énergies solaire, éolienne, géothermale, houlomotrice et marémotrice, ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharges, du gaz des stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz.

Exemples : systèmes de production d'énergie renouvelables (éoliennes, CSP, etc.), système innovant de maintenance des panneaux solaires, etc.

- **Catégorie 4 : Efficacité Energétique**

Toute action agissant positivement sur la consommation de l'énergie, quelle que soit l'activité du secteur considéré, tendant à :

- o la gestion optimale des ressources énergétiques ;
- o la maîtrise de la demande d'énergie ;
- o l'augmentation de la compétitivité de l'activité économique ;
- o la maîtrise des choix technologiques d'avenir économiquement viable ;
- o l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

et ce, en maintenant à un niveau équivalent les résultats, le service, le produit ou la qualité d'énergie obtenue.

Exemples : système de gestion et d'optimisation des consommations énergétiques, amélioration des rendements de production d'énergie renouvelable, récupération d'énergie, etc.

- **Catégorie 5 : Bâtiments verts**

La construction verte vise à réduire l'impact de la construction sur l'environnement à travers la conception de matériaux de construction innovants et efficaces sur le plan énergétique et matériel. Cette catégorie englobe également les pratiques améliorées en matière de conception ou de construction. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure planification des sites, de prévoir des systèmes de gestion de l'eau, de réduire les matières dangereuses au niveau de la construction ou du fonctionnement des bâtiments, d'utiliser de nouveaux matériaux respectueux de l'environnement ou recyclés et des systèmes offrant une meilleure qualité de l'environnement intérieur.

Exemples : conception de maisons passives, système/matériau d'isolation innovant, optimisation de la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude, optimisation des apports solaires, matériaux d'origine biologique, etc.

Pour être éligibles, les équipes candidates doivent :

- Etre composées **d'au moins 2 membres** ;
- Etre porteurs de projets, auto-entrepreneurs, Startups, TPE ou PME ;
- Avoir **au moins un membre** de l'équipe de **nationalité marocaine** ;
- Avoir une **adresse physique au Maroc** ;
- Avoir des **activités basées au Maroc**.

Les personnes physiques peuvent déposer une candidature, sans avoir besoin d'avoir une société enregistrée pour participer au programme. **Toutefois, une entité juridique doit être créée avant de recevoir les Prix.**

IV- Dossier de candidature

Le dossier de candidature comporte :

- **Pour la participation à la compétition** : le formulaire dûment rempli, consultable sur le site du Secrétariat d'Etat : <http://www.environnement.gov.ma>
- **Pour la finale** : un dossier technique détaillé du projet ainsi qu'une présentation PowerPoint de 10 minutes à préparer par chaque finaliste.

V- Modalités de Sélection des lauréats

La sélection se déroulera en 2 phases :

Phase 1 : La sélection des finalistes sera réalisée sur la base de l'examen des formulaires dûment remplis et soumis en ligne, par un Jury constitué de représentants du monde de l'entrepreneuriat vert. Le Jury se basera sur les critères suivants :

- Intérêt et degré de l'innovation du projet dans les technologies propres ;
- Equipe du projet et démarche adoptée ;
- Potentiel de croissance, commercial et industriel ;
- Business Model ;
- Contribution au développement durable (retombées environnementale, sociale et économique) ;
- Cohérence avec les priorités environnementales nationales.

Les finalistes retenus, bénéficieront d'un accompagnement ciblé à l'issue duquel, ils devront déposer un dossier technique détaillé de leurs projets pour la phase suivante de la compétition.

Phase 2 : La sélection finale des lauréats sera effectuée sur la base :

- De l'évaluation du dossier technique fourni par les finalistes ;
- D'une présentation orale de 10 minutes permettant aux finalistes de présenter leurs projets finalisés sur la base de l'encadrement fourni par les experts pendant le programme d'accélération.

Les projets de technologies propres les plus innovants et présentant des perspectives de développement et de création d'emplois seront retenus pour bénéficier de l'accompagnement du Programme.

VI- Prix : « GCIP Awards Maroc »

Les lauréats sélectionnés bénéficieront d'un appui technique (suivi, formation et mentoring) et d'un Prix financier pour couvrir leurs dépenses d'équipements et de service dans le cadre du développement de leurs innovations :

- **Un Prix par catégorie d'un montant de 150 000 Dhs ;**
- **Un Prix « Women Lead Team » : Prix réservé aux femmes entrepreneurs d'un montant de 150 000 Dhs ;**

- ***Une distinction spéciale « Grand Prix GCIP Maroc » sera décernée au meilleur projet parmi les 5 catégories.***

Le Programme prévoit également de soutenir les autres finalistes, en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement adapté et de participer au Gala GCIP pour profiter des opportunités du networking (avec les entrepreneurs, les investisseurs, etc.) nécessaires pour le développement de leurs projets.

VII- Délai de soumission

Le formulaire en ligne doit être complété au niveau du lien suivant : <https://lc.cx/AyMB>, et la **date limite** est le **lundi 30 avril 2018**.

VIII- Engagement des participants

Les finalistes retenus devront participer à l'ensemble des activités et des rencontres auxquelles ils seront invités.

Les lauréats du Programme devront suivre le programme d'accélération et faire la promotion du Programme Cleantech Maroc (GCIP Maroc) en tant que membres du Réseau Cleantech Maroc.

IX- Confidentialité

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Energie, des Mines et du Développement Durable, chargé du Développement Durable s'engage à respecter la confidentialité de toute information stratégique qui serait portée à sa connaissance dans le cadre de ce Programme. Cet engagement vaut tant que lesdites informations ne seront pas notoirement du domaine public.

Toutefois, chaque candidat accepte que son nom, ses photographies et vidéos, ses données publiques puissent être diffusées sur le site web du Global Cleantech Innovation Program et sur toute publication du Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable relative à ce Programme.

Pour plus d'information : cleantech@environnement.gov.ma